



FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

Département Compétition  
Pôle Sport  
AD / IG  
01 44 30 28 66

Paris, le 31 juillet 2025

**ASA DU BERRY  
70 RUE RAOUL ADAM  
36000 CHATEAUROUX**

**M. Le Président**

**OBJET :** Fol'Car et 2CV Cross de Châteauroux Saint Maur – PEA

**DATES :** 3 au 5 octobre 2025

---

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

**jeudi 31 juillet 2025**

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

**614**

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

**NOTA 1** : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

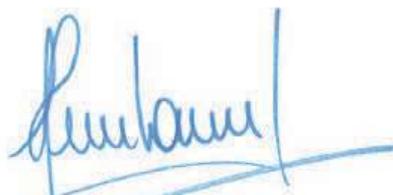
- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, du numéro de classement (ex agrément) FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

**NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.**

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 15 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



**Agnès DELARUE**  
Responsable Service Réglementation et  
Championnats

Copie Ligue du Sport Automobile Centre - Val de Loire

---

**[1] Rappels particuliers :**

*L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Tout Terrain (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site [ffsa.org](http://ffsa.org)), et ce pendant toute la durée de son classement.*

**A cet effet, il est fait un rappel particulier sur les dispositions de l'article IIA-3 des RTS :**

*«Les talus étant sujets à des évolutions fréquentes, notamment en raison des conditions climatiques (pluie, vent, neige,...), il est précisé que leur pente ne fait pas l'objet d'une vérification dans le cadre de la visite d'inspection. Aussi, en application des dispositions du code du sport, la conformité des pentes demeure sous la responsabilité de l'organisateur technique (dans le cadre d'une manifestation sportive) et/ou du gestionnaire du circuit qui devront s'assurer, avant chaque utilisation, qu'elles répondent aux caractéristiques minimales imposées par les présentes RTS. »*

*L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).*



# REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes  
à la réglementation générale de la discipline.*

**13ème Championnat de France de FOL'CAR de CHATEAUROUX/SAINT-MAUR  
3,4 et 5 octobre 2025**

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du Berry organise les 3,4 et 5 octobre 2025 avec le concours de l'Écurie Terre du Berry une compétition automobile intitulée *13ème championnat de France de Fol'car de Châteauroux/Saint-Maur*. Cette compétition compte pour *le Championnat de France et le Championnat Fol'car de la ligue de sport automobile Centre-Val de Loire*.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Cen  
sous le numéro \_\_\_\_\_ et par la FFSA sous le permi:  
en date du \_\_\_\_\_



### 1.1P. OFFICIELS

*Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline*

Président du Collège des Commissaires Sportifs	HERHEL Christelle	15545
Membres du Collège	Christophe AUPETIT	139323
	Jean-Luc PAGE	4727
Directeur de Course	LEMIRE Thomas	35253
Directeur(s) de Course adjoint(s)	DORADOUX Joël	1383
Adjoints à la Direction de Course	MARIE Franck	5847
	CHEVALIER Guy	3531
<i>Adjoint à la direction de course pour les grilles départs</i>	HERMELINE Roland	37789
<i>Adjoint à la direction de course pour les départs</i>	RIBEIRO-DIAS Joël	181208
<i>Adjoint à la direction de course pour les arrivées</i>	CAILLE Alain	4822
Commissaire sportif délégué à la direction de course	TATIN Jean-Michel	6575
Commissaires Techniques Responsable	DUROU Hervé	49716
Commissaires Techniques	MENORET Sylvain	8845
	BOISSAY Pascal	6464
	HERHEL Olivier	15550
	LAUDAT Pierre	307664
	TOURLOURAT Michel	8826
	DESBAIT Patrick	9740

Commissaire Technique Stagiaire	LAUDAT Patricia	357650
Chargés des relations avec les concurrents	BEAU Cécile	172903
	BEAU Maxime	205585
	DUMAS Jean-Claude	19186
Chronométrateur(s)	NAUROY Philippe	163037
	RIOU Lydie	162352
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	BIONNIER Daniel	6305
Médecin Chef Urgentiste	MOREAU Émilie	
Médecin Urgentiste	RIBEIRO Tatiana	
Responsable Commissaire	PLOTON Valentin	260387
Responsable Paddock	COLIN Christophe	249707
Responsable Presse	COLIN Angélique	
Responsable du parc fermé	BEAU Maxime	205585

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est ASA du Berry et l'organisateur technique est Écurie Terre du Berry.

### **1.2P. HORAIRES**

Parution du règlement	<i>A réception du visa FFSA</i>
Clôture des engagements	<i>26 septembre 2025 à minuit</i>
Publication de la liste des engagés	<i>02/10/25</i>
Date et lieu de la compétition	<i>4 et 5 octobre 2025 à Saint-Maur « Circuit Les Tourneix »</i>
Vérifications administratives	<i>3 octobre 2025 de 15h00 à 20h00 et le 4 octobre 2025 de 07h30 à 09h30 Chapiteau milieu paddock</i>
Vérifications techniques	<i>3 octobre 2025 de 15h00 à 20h00 et le 4 octobre 2025 de 07h30 à 09h30 Bâtiment technique pré-grille.</i>
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	<i>4 octobre 2025 à l'issue de vérifications administratives et techniques</i>
Briefing obligatoire	<i>4 octobre 2025 à 9h45 Chapiteau centrale.</i>
Horaire des essais libres	<i>4 octobre 2025 à partir de 10h.</i>
Horaire des essais chronométrés	<i>4 octobre 2025 à partir de 13h30.</i>
Horaire de la course	<i>Annexes</i>
Affichage des résultats provisoires	<i>15 minutes après la dernière finale</i>
Remise des prix	<i>Après la dernière finale</i>

### **1.3P. VERIFICATIONS**

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 3 octobre 2025 de 15h00 à 20h00 et le 4 octobre 2025 de 07h30 à 09h30.

Il appartient à chaque pilote de vérifier son inscription sur le site : [www.rallycrossdechateauroux.fr](http://www.rallycrossdechateauroux.fr)

Si à la date du 2 octobre 2025 le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant 06.51.81.73.88.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1P. ENGAGEMENTS

#### 3.1P.1 pilotes engagés à l'année

Pour la **procédure d'engagement à l'année**, se reporter à l'article **3.1.1 ENGAGEMENTS A L'ANNEE** de la réglementation du Championnat de France de FOL'CAR 2025.

En cas de non participation, il appartient au pilote d'annuler, par écrit, son engagement auprès du promoteur : [asocffc.59@gmail.com](mailto:asocffc.59@gmail.com) au plus tard avant la date de clôture des engagements de l'épreuve soit le 26 septembre 2025 à minuit.

#### 3.1P.2 pilotes occasionnels

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Écurie Terre du Berry chez Christophe COLIN  
22 Allée des Perrières  
36250 Saint-Maur

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au 26 septembre 2025 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 170 € avec la publicité facultative de l'organisateur,
- 340€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).
- 10€ d'électricité par règlement séparé (chèque à l'ordre de « Écurie Terre du Berry »).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 45, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### 3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par DEUX pilotes, référencés « pilote1 » et « pilote2 ». Un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

### 3.3P. LICENCES

La Championnat de France de Fol'Car est réservée aux pilotes titulaires d'une licence délivrée par la FFSA et valable pour l'année en cours (minimum RCCT-FFSA) .

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis mais ne peuvent pas marquer de point à la Coupe de France.

**Les concurrents qui souhaitent participer avec un titre de participation, devront le notifier lors de l'envoi de leur bulletin et devront obligatoirement être munis, le jour des vérifications administrative, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins de 6 mois.**

La prise de titre de participation TPRT peut être faite directement sur le site de la FFSA (47€) au moins 48h avant l'épreuve ou le jour de l'épreuve auprès de l'organisation au tarif de 55€.

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. VOITURES ADMISES

Sont admises les voitures de la catégories définies par la réglementation générales et la réglementation technique Fol'Car 2025, conformément au règlement de la FFSA.

#### **4.2P. EQUIPEMENTS DES PILOTES**

Voir tableau « Equipements de Sécurité Circuit Tout-Terrain » 2025.

#### **4.3P. TRANSPONDEURS**

Chaque voiture devra être équipée d'un transpondeur reconnu par la FFSA

Chaque pilote est responsable du bon fonctionnement de son transpondeur. En cas de non-fonctionnement, il ne pourra prétendre à aucun classement

#### **4.4P. NUMEROS**

Conforme à la réglementation générale Fol'Car 2025.

Les plaques de portières et les numéros sont fournis par le promoteur ASOCFFC.

### **ARTICLE 5. PUBLICITE**

La publicité obligatoire et facultative est publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

### **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

#### **6.1P. PARCOURS**

*La compétition se déroulera sur le circuit Les Tourneix Route de Luant 36250 SAINT-MAUR.* Il est long de 875m et la largeur est comprise entre 15m et 15,50m. Longueur du tour alternatif 254m.

N° de classement FFSA tour principal du circuit : 36 15 24 0569 RC Nat 0875 en date du 20/05/2024.

N° de classement FFSA avec tour alternatif : 36 15 24 0569 RC Nat 0950 en date du 20/05/2024.

N° d'homologation de la Préfecture de L'INDRE en date du 20/06/2024 (Validité 4 ans) (Pas de Numéro).

L'accès au circuit se fait par la D104 – **Position GPS : E-1.58768°, N-46.75864°**

#### **6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE**

Le tableau d'affichage sera situé *au centre du paddock à côté de la maison du gardien.* Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

#### **6.8P. PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à la tour de Direction de course. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants :

-06.51.81.73.88 COLIN Christophe

-06.71.05.45.57 BEAU Maxime (pendant la compétition)

### **ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Horaires, manches détaillés en annexe. Conforme à la réglementation générale Fol'Car 2025.

#### **7.2P. BRIEFING**

Le briefing oral des pilotes *aura lieu sous le grand chapiteau situé au milieu du site entre le parc concurrent et le circuit.*

#### **7.6P. PARC FERME FINAL**

Selon règlement spécifique de chaque discipline.

Réglementation générale Fol'Car 2025.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale Fol'Car 2025.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.2P. PRIX

La montant des prix distribués par l'organisateur est de 1140€ (380€ par classe) répartis de la façon suivante :

- 1<sup>er</sup> .....150 €
- 2<sup>ème</sup> .....130 €
- 3<sup>ème</sup> .....100 €

Ces prix seront expédiés par courrier après la fin de l'épreuve. Si le classement n'est pas définitif (suspendu), les prix seront envoyés au plus tard 5 jours francs après la publication officielle des résultats (dans le cas, par exemple, d'un appel d'un concurrent ou d'un démontage en dehors de l'épreuve).

### 10.3P. COUPES

La remise des coupes aura lieu sur le podium pour:

- Les trois premiers de la finale A
- Les trois premiers de la finale B
- Les trois premiers de la finale C
- Les trois premières féminines toutes classes confondues
- Le premier Junior (né après le 31 décembre 2000) toutes classes confondues.

### 10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le 5 octobre 2025 à l'issue du délai de réclamation sur le podium au centre du paddock.

## ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### 11.1P.COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste : 5

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 extincteurs Type ABC – 6kg poudre.

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : entre 15 et 20 commissaires (3 par poste dont un chef de poste)

### 11.2P.MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation : oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges : non

– Centre Hospitalier

216 Avenue de Verdun

36000 Châteauroux

Tél : 02.54.29.60.00

## **ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)**

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

### **Horaires détaillées de la Course :**

Essais libres : 4/10/2025 de 10h à 12h - 3 tours

Essais chronomètres : 4/10/2025 à 13h30 – 3 tours (1 lancé, 2 chronométrés)

Premières manches qualificatives : 4/10/2025 à 15h30 – 9 tours

Deuxièmes manches qualificatives : 5/10/2025 à 9h00 - 9 tours

Finales : 5/10/2025 à 14h15 // 9 tours finale C // 10 tours finales B // 11 tours finales A.

La pole position est située à droite

### **PARC CONCURRENTS :**

Pour le respect des pilotes déjà en place, le **paddock sera fermé la nuit** selon les horaires mentionnés ci-dessous

Ouverture paddock	03/10/2025 de 14h30 à 22h30
(En dehors de ces horaires tous véhicules devront rester à l'extérieur du site sur le parking)	04/10/2025 de 7h à 21h30 05/10/2025 à 7h
Mise en route de l'électricité	03/10/2025 à partir de 18h00

### **Installation structure pilote :**

-Emplacement libre sur P1 et P3 après accord du responsable paddock

-Le P2 sera réservé aux Commissaires et officiels

-Il est **INTERDIT** de planter quoi que ce soit dans le bitume de l'allée centrale, merci de prévoir des lests amovibles genre sac à eau.

-Merci de laisser libre les allées, aucun véhicule ni structure en débordement, ce qui sera susceptible d'une amande.

-Merci de laisser libre l'accès aux postes incendie et au transformateur.

-Chaque concurrent devra, dans sa structure, disposer d'au moins un extincteur de 6 kg type ABC avec la norme NF EN3 à portée opérationnelle et visible de l'allée.

### **Rappel :**

**Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement.**

La date de **clôture des engagements** qui est fixée au **26/09/2025 à minuit.**

### **Prolongateurs électriques :**

Les prolongateurs utilisés par les concurrents pour alimenter leurs structures doivent être aux normes NCF 15-100, type de câble H07 RN F3g2-5 en 16 Ampères. Câble minimum 2.5mm<sup>2</sup> 16 ampères. Avec prise de connexion à l'organisation IP44 au minimum.

Des contrôles seront effectués « ***Les prolongateurs non conformes à cette norme seront enlevés*** ».

### **Pollution :**

-Une bâche au sol d'au moins 5m x 4m est obligatoire en dessous des voitures de course pendant toute la durée du meeting. Une pénalité pour défaut de bâche sera appliquée. Des contrôles seront effectués. Le lavage de ces bâches ne doit pas avoir lieu en fin de meeting sur le paddock.

-Les produits polluants ne doivent pas être laissés sur le parc pilotes, (pièces mécaniques, batteries, pneumatiques, lubrifiants, etc...) ils seront emmenés par les concurrents.

### **Tri des déchets :**

Chaque concurrent devra laisser son emplacement propre et sans poubelle en quittant le parc après le meeting.

### **Respect de l'environnement :**

-Il est formellement **INTERDIT** de vidanger les eaux usées sur le paddock.

-Les véhicules ne doivent pas être lavés à côté des structures et en dehors de la zone prévue à cet effet.

### **Porte-voitures :**

Un emplacement sera réservé sur le paddock pour le stationnement des porte-voitures.

### **Quads, scooter et motos :**

**Circulation interdite** samedi et dimanche sur espace de vie, butte spectateurs et autour des bâtiments.

**Les pistes moto-cross, sont interdites même à pied (respect des associations résidentes).**

### **Laissez-passer**

La fiche « Pilote » (en annexe) avec les Noms Prénoms des accompagnateurs devra être retournée au plus tard le mercredi 01/10/2025 à l'adresse mail : [christophecolin54@gmail.com](mailto:christophecolin54@gmail.com) ou [ecurieterreduberry@orange.fr](mailto:ecurieterreduberry@orange.fr)

LES TOURNEX  
RALLYCROSS DE CHATEAUX-ST MAUR

PLAN DE MASE

Direction Générale de l'Équipement et de l'Énergie - Trains - Trains Nord

Service de Projets Techniques - André MAILLÉ

PROJETANT : M. MAILLÉ

DATE : 06/02/2014

PROJETANT : M. MAILLÉ

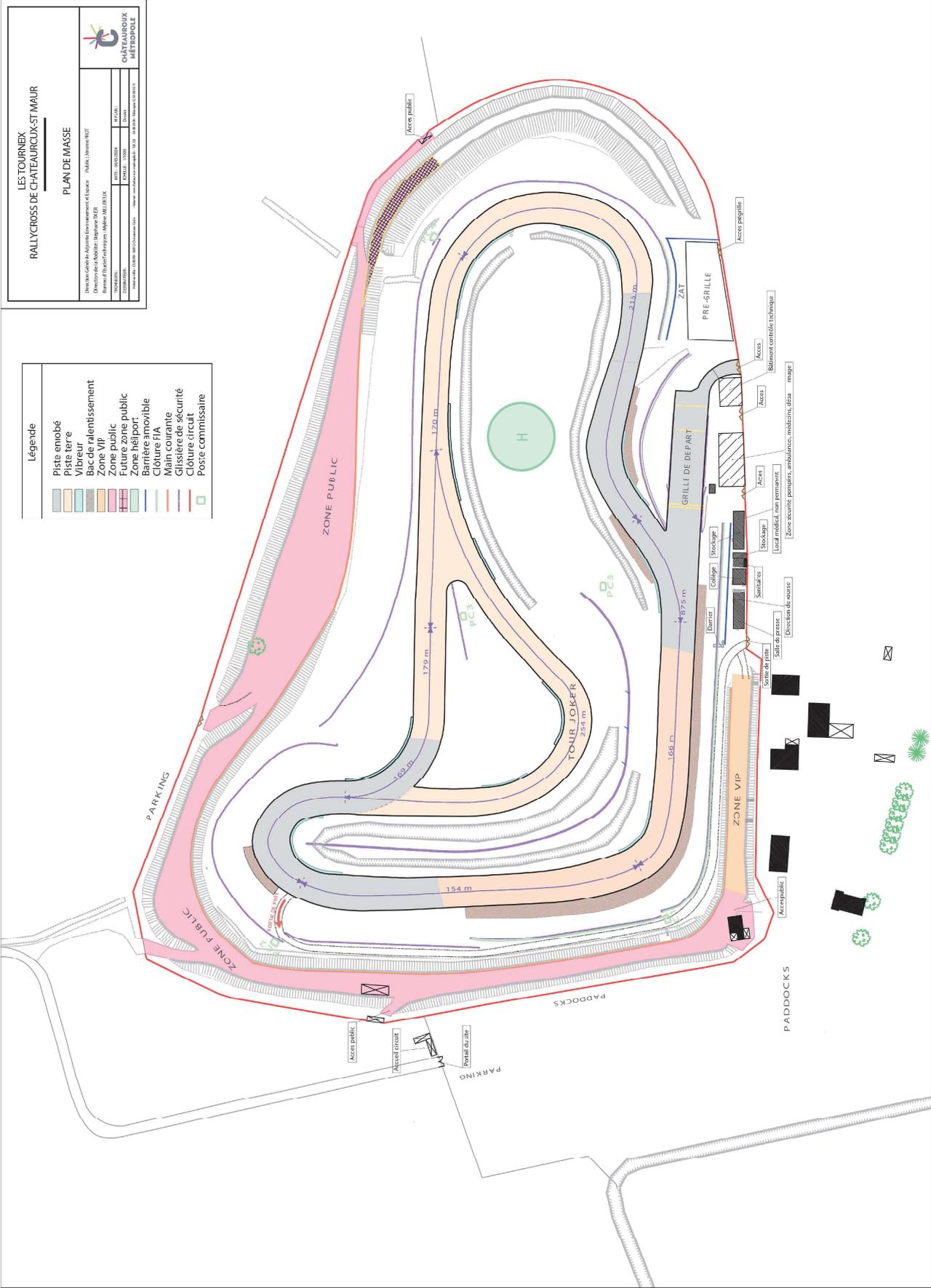
DATE : 06/02/2014

PROJETANT : M. MAILLÉ

DATE : 06/02/2014

Légende

- Piste enrobée
- Piste terre
- Vibreur
- Bac de ralentissement
- Zone VIP
- Zone public
- Future zone public
- Zone hélicoptère
- Barrière amovible
- Clôture FIA
- Main courante
- Glissière de sécurité
- Clôture circuit
- Poste commissaire





## FICHE 1 PILOTE

N°course:

# CHAMPIONNAT DE France FOLCAR CHÂTEAUROUX / SAINT- MAUR 4 et 5 octobre 2025

### PILOTE1

**NOM – Prénom:**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de Téléphone :

### MECANICIEN

**NOM – Prénom:**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

### ACCOMPAGNATEUR 1

**NOM – Prénom:**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

### ACCOMPAGNATEUR 2

**NOM – Prénom:**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

### ACCOMPAGNATEUR 3

**NOM – Prénom:**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

### ACCOMPAGNATEUR 4

**NOM – Prénom:**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

Accès paddock N°Véhicule : .....

Accès paddock N°Véhicule : .....

Retour au plus tard pour le 20 septembre 2025 à:

[christophecolin54@gmail.com](mailto:christophecolin54@gmail.com)

Ou par courrier à la même date à : ECURIE TERRE DU BERRY

Chez Christophe COLIN – 22 allée des Perrières – 36250 SAINT - MAUR



## FICHE 2 PILOTES

N°course:

# CHAMPIONNAT DE FRANCE FOLCAR CHÂTEAUROUX / SAINT - MAUR 4 et 5 octobre 2025

### PILOTE 1

**NOM – Prénom:**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de Téléphone:

### PILOTE 2

**NOM – Prénom :**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

### MECANICIEN

**NOM – Prénom :**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

### ACCOMPAGNATEUR 1

**NOM – Prénom :**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

### ACCOMPAGNATEUR 2

**NOM – Prénom:**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

### ACCOMPAGNATEUR 3

**NOM – Prénom:**

Cadre réservé à l'organisateur

Numéro de téléphone:

Accès paddock N° Véhicule: .....

Accès paddock N° Véhicule: .....

Accès paddock N° Véhicule:.....

Retour au plus tard pour le 20 septembre 2025 à :

[christophecolin54@gmail.com](mailto:christophecolin54@gmail.com)

Ou par courrier à la même date à : ECURIE TERRE DU BERRY

Chez Christophe COLIN – 22allée des Perrières – 36250 SAINT - MAUR